



COMMUNIQUÉ
10 août 2021

PASS SANITAIRE :
ZONES D'OMBRE ET INQUIÉTUDES EN MAISONS DE RETRAITE

Alors que la loi prévoit dès aujourd'hui l'obligation de présenter un pass sanitaire pour accéder aux établissements personnes âgées, les structures sont confrontées à de nombreuses contraintes.

Tout d'abord, elles sont dans l'attente de consignes claires des pouvoirs publics pour mettre en place ce dispositif sur le plan logistique. Qui pour valider les pass ? Avec quel outil ? Qui pour superviser les autotests des professionnels non vaccinés ? Autant de réponses en suspend, au plein cœur de l'été, dans un secteur qui manque de professionnels tout au long de l'année.

Nos associations appellent, ainsi, l'Etat à financer l'ensemble des postes nécessaires au contrôle et à la pédagogie liée au pass sanitaire.

Le pass sanitaire pose également une question d'ordre éthique, celle de la préservation des liens sociaux et familiaux des personnes accompagnées.

Nos associations appellent à préserver ces liens et seront particulièrement vigilantes à ce que la mise en place du pass sanitaire n'y fasse pas obstacle, en permettant notamment des visites tout au long de la journée.

L'Etat doit également distinguer le cas des visites dans les locaux communs des résidences (restaurants, salons...), pour lequel le pass sanitaire doit être exigé, et les logements des personnes âgées dans lesquels les visites devraient être libres comme partout en France. Ainsi, la mise en place du pass sanitaire ne devrait pas occulter l'application du retour au droit commun obtenue dans le protocole du 20 juillet du Ministère, afin de ne pas générer de discrimination à l'égard des plus fragiles.

Enfin, le pass sanitaire conduit à tendre le climat social, certains professionnels non vaccinés exprimant un sentiment de rejet de leur décision et s'estimant pris au piège.

S'il convient de poursuivre le travail de pédagogie et de conviction auprès de ces derniers, il faut continuer à entendre et comprendre les raisons de leur position.

Et pour apaiser le climat social, nous appelons à tester ces professionnels à un rythme raisonnable et à faciliter cela via le déploiement des tests salivaires et le renforcement des professionnels de santé pour la supervision des autotests.

Pour tout contact
Sébastien BACH
Tél. : 06 37 43 34 12